

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA
SÉCURITÉ SOCIALE ET DE LA
JUSTICE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ÉTAT

LECRET N° 67/241 du 5/6/87
MTSS/PP/DGFP/DGPCE1
portant inscription au tableau d'avance-
ment au titre de l'année 1985 de certains
Médecins des cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Services Sociaux (Santé
Publique) de la République Populaire du
Congo.

En tête: SOUNDA (Théodore)

LE PREMIER MINISTRE

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi n° ~~076/84~~ du 7 Décembre 1984, portant ratification
de l'Ordonnance n° C19/84 du 23 Août 1984, portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi n° ~~15/62~~ du 3 Février 1962, portant statut général
des fonctionnaires;

DGE

(/u l'arrêté n° 2087/PP du 21 Juin 1958, fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo;

(/u le décret n° ~~62/130/RF~~ du 9 Mai 1962, fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Po-
pulaire du Congo;

(/u le décret n° ~~62/197/PP~~ du 5 Juillet 1962, fixant les ca-
tégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3
Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° ~~65/44~~ du 12 Février 1965, abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 63/376 du 22 Novembre 1963,
fixant le statut commun des cadres de la catégorie A, hiérarchie I
de la Santé Publique;

DCF

(/u le décret n° ~~65/170/PP~~ du 25 Juin 1965, réglementant
l'avancement des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n° ~~74/470~~ du 31 Décembre 1974, abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° ~~62/196/PP~~ du 5 Juillet 1962,
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres
de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n° ~~83/77~~ du 10 Juillet 1976, sur la prise d'effet
des avancements et reclassements;

(/u le décret n° ~~84/856~~ du 8 Août 1984, portant nomination
du Premier Ministre;

(/u le décret n° ~~86/1472~~ du 10 Décembre 1986, portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° ~~86/1173~~ du 10 Décembre 1986, portant orga-
nisation des intérieurs des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° ~~85/260~~ du 5 Mars 1985, déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat;

(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative Parle-
taire d'avancement réunie à Brazzaville, le 3 Juin 1986.

Vu le décret n° ~~62/198~~ RF DU 5/3/62 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires;

D E C R E T E

.../...

MBOIS

ARTICLE 1ER. - Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1985, les Médecins des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Santé Publique) de la République Populaire du Congo, dont les noms suivent:

- Pour le 5° échelon - A 2 ans
- Mr. SOUNDA (Théodore) Santé Niari
- Pour le 6° échelon - A 2 ans
- Mr. NDELI (Dominique) Cabinet MSAS
- Pour le 8° échelon - A 2 ans
- Mr. AMPION (Eugène Eloi) U.M. NGOUABI B/Ville
- Pour le 9° échelon - A 2 ans
- Mr. SILOU-MASSAMBA (Jacques) I.N.S.P. B/Villavie

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré, publié au journal officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre,
Le Gardien des Sceaux,
Ministre du Travail, de l'Emploi,
Sécurité Sociale et de la Santé Publique

Brazzaville, le 5 JUIN 1987

Dieudonné Kimbembe

Ange Edouard Pongui

Commandant Dieudonné KIMBEMBE

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS:

DGFP/DGPCE.....	3
DGB.....	3
DCF.....	1
DGSP.....	8
MSAS.....	1
SANTE NIARI.....	1
U.M. NGOUABI.....	1
INSP.....	1
SGG/BC.....	3
JORPC.....	1
BST/DGFP.....	2

X